

Avis public du scrutin

Municipalité Sainte-Apolline-de-Patton

Date du scrutin 2023-10-08

Par cet avis public, Claudette Aubé, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs inscrits sur la liste électorale municipale que :

1. Un scrutin sera tenu;
2. Les personnes candidates pour les postes ci-après mentionnés sont :

Poste de conseillère ou de conseiller – numéro 1

- Michel Desjardins
- Serge Gilbert

Poste de conseillère ou de conseiller – numéro 6

- Jacques Pelletier
- Linda Paré

3. Vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, aux dates, aux heures, aux lieux et en vertu des bureaux de vote suivants:

Jour du scrutin : **Dimanche le 8 octobre 2023, de 10 h à 20 h**

Pour les bureaux de vote 1 et 2 au : 108 Avenue Ouellet (Salle du Conseil) à Sainte-Apolline-de-Patton

Jour de vote par anticipation : **Dimanche 1^{er} octobre 2023, de 12 h à 20 h** au même endroit.

4. Vous pouvez assister au recensement des votes qui sera effectué le 8 octobre 2023 à 21h00 à l'adresse suivante : 108 Avenue Ouellet (Salle du Conseil) à Sainte-Apolline-de-Patton.
5. Vous pouvez joindre la présidente d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

Adresse : 105 Route de l'Église Sainte-Apolline-de-Patton GOR 4P0

Téléphone (418) 469-3031

Signature

Donné à Sainte-Apolline-de-Patton, le 8 septembre 2023



Présidente d'élection

Avis public aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise

Municipalité Sainte-Apolline-de-Patton

Date du scrutin : 2023-10-08

Par cet avis public, Claudette Aubé, présidente, annonce les éléments suivants aux propriétaires d'un immeuble et aux occupantes et occupants d'un établissement d'entreprise.

1. Vous pourriez avoir le droit de voter si vous êtes propriétaire d'un immeuble ou si vous occupez un établissement d'entreprise dans la municipalité depuis au moins 12 mois le 23 août 2023.
2. Pour avoir ce droit, vous devez avoir 18 ans accomplis le jour du scrutin et avoir la citoyenneté canadienne le 8 octobre 2023. Vous ne devez pas avoir perdu vos droits électoraux à cette date.
3. Pour exercer votre droit de vote, vous devez transmettre le document approprié :
 - Si vous êtes le ou la propriétaire unique d'un immeuble ou encore l'occupant ou l'occupante unique d'un établissement d'entreprise, une demande d'inscription;
 - Si vous faites partie des copropriétaires d'un immeuble ou des cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise, une procuration désignant une seule personne, parmi vous, qui sera inscrite sur la liste.

Vous pouvez obtenir les formulaires requis en communiquant avec la présidente d'élection. Vous devez transmettre le formulaire rempli à l'adresse indiquée plus bas.

4. Pour que la demande soit valide pour l'élection en cours, vous devez transmettre votre formulaire au plus tard le 21 septembre 2023.

La demande d'inscription ou la procuration reste valide jusqu'à ce qu'elle soit remplacée ou retirée. Si vous souhaitez remplacer ou retirer une demande d'inscription ou une procuration existante, veuillez communiquer avec la présidente d'élection.

COORDONNÉES DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

105 Route de l'Église Sainte-Apolline-de-Patton G0R 2P0
Téléphone : (418) 469-3031

SIGNATURE

Donné à Sainte-Apolline-de-Patton, le 8 septembre 2023


Présidente d'élection

SM-9-VF (22-03)

Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 56 et 341

Avis public de révision de la liste électorale

Municipalité Sainte-Apolline-de-Patton

Date du scrutin 2023-10-08

Par cet avis public, Claudette Aubé, présidente, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité.

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la municipalité le 8 septembre 2023. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si :
 - Le jour du scrutin, vous aurez 18 ans accomplis
 - Le 23 août 2023 :
 - vous aviez la citoyenneté canadienne
 - vous n'aviez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle
 - vous n'aviez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale au cours des cinq dernières années
 - De plus, vous deviez, le 23 août 2023, remplir **l'une** des deux conditions suivantes :
 - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
 - Depuis au moins 12 mois, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité

NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, à la présidente ou au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale et, si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la municipalité, présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision à l'endroit, aux jours et aux heures indiqués ci-dessous.

Adresse : 105 Route de l'Église Sainte-Apolline-de-Patton

Jours et heures :

Lundi : de 8h00 à midi et de 13h00 à 16h00

Mardi : de 8h00 à midi et de 13h00 à 16h00

Jedi : de 8h00 à midi et de 13h00 à 16h00

Vendredi : de 8h00 à midi

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse précédente du domicile de cette personne et présenter deux documents : un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.
6. Vous pouvez joindre la présidente à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

Présidente d'élection

Adresse 105 Route de l'Église Sainte-Apolline-de-Patton GOR 2P0

Téléphone (418) 469-3031

Signature

Donné à Sainte-Apolline-de-Patton le 8 septembre 2023



Présidente d'élection

AVIS CONCERNANT L'ENDROIT où siégeront les commissions de révision

Municipalité	Date du scrutin
Sainte-Apolline-de-Patton	2023 10 08
	Année Mois Jour

La ou les commissions de révision siégeront aux endroits, jours et heures suivants :

Jour (date)	Heures	Adresse	Numéros des sections de vote rattachées à cette commission
2023-09-18	De 14 h 30 à 17 h 30	108 Avenue Ouellet (Salle du Conseil)	De 1 à 2
2023-09-21	De 19 h à 22 h	108 Avenue Ouellet (Salle du Conseil)	De 1 à 2
	De à		De à
	De à		De à
	De à		De à
	De à		De à
	De à		De à
	De à		De à
	De à		De à
	De à		De à
	De à		De à
	De à		De à

SIGNATURE



Président(e) d'élection, greffier(-ière) ou secrétaire-trésorier(-ière)

2023-09-08

Année Mois Jour